

COMMUNE DE BALLOTS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 03 AVRIL 2014 - 20 H 30

Date de la convocation : 31 mars 2014

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

L'an deux mil quatorze, le trois avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Maire de BALLOTS, sous la présidence de M. QUARGNUL Franco, Maire.

Etaient présents : M. QUARGNUL Franco - M. HOUDIN Raymond - M. CHAUVIN Maxime - Mme ORY Nathalie - Mme RIVIERE Marguerite - M. JEGU Christel - Mme DALIFARD Alexia - M. MARAIS Valéry - Mme POTTIER Maryline - Mme CHEVALIER Catherine - Mme GAUTUN Barbara - M. FERRON Jean-Yves - M. RIOTTOT Fabrice - Mme GAUDIN Manuella - Mme MAILLERIE Liliane

Absents excusés : néant

Secrétaire de séance : Mme GAUDIN Manuella

Objet 2014-26 - Délégués au syndicat mixte du pays du Craonnais

Le conseil municipal,

Suite à son renouvellement du 23 mars 2014,

APPELÉ à désigner ses représentants au sein du Syndicat mixte du pays du Craonnais,

NOMME en qualité de délégué titulaire Monsieur QUARGNUL Franco et en qualité de délégué suppléant Madame ORY Nathalie.

Objet 2014-27 - Délégués au SDEGM

Le conseil municipal,

Suite à son renouvellement du 23 mars 2014,

APPELÉ à désigner ses représentants au sein du Syndicat Départemental pour l'Electricité et le Gaz de la Mayenne,

NOMME en qualité de délégué titulaire Monsieur RIOTTOT Fabrice et en qualité de délégué suppléant Monsieur MARAIS Valéry.

Objet 2014-28 - Délégué au Comité National d'Action Sociale

Le conseil municipal,

Suite à son renouvellement du 23 mars 2014,

APPELÉ à désigner un représentant au sein du Comité National d'Action Sociale,

NOMME Monsieur CHAUVIN Maxime.

Objet 2014-29 - Délégués au Conseil d'administration de l'association Projets Jeunes

Le conseil municipal,

Suite à son renouvellement du 23 mars 2014,

APPELÉ à désigner ses représentants pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'association Projets Jeunes,

NOMME en qualité de référents Mesdames DALIFARD Alexia et CHEVALIER Catherine, et comme délégué suppléant, Monsieur CHAUVIN Maxime.

Objet 2014-30 - Délégué à la Commission locale de l'Eau (SAGE du Bassin de l'Oudon)

Le conseil municipal,

Suite à son renouvellement du 23 mars 2014,

APPELÉ à désigner un représentant pour siéger au sein de la commission locale de l'Eau du bassin versant de l'Oudon,

NOMME Monsieur JEGU Christel.

Objet 2014-31 - Délégués au Syndicat de bassin pour l'aménagement de la rivière l'Oudon

Le conseil municipal,

Suite à son renouvellement du 23 mars 2014,

APPELÉ à désigner ses représentants pour siéger au sein de l'assemblée du Syndicat de bassin pour l'aménagement de la rivière l'Oudon

NOMME en qualité de délégué titulaire Monsieur JEGU Christel et en qualité de délégué suppléant Monsieur FERRON Jean-Yves.

Objet 2014-32 - Délégués au Syndicat Intercommunal d'adduction en eau potable de Livré la Touche

Le conseil municipal,

Suite à son renouvellement du 23 mars 2014,

APPELÉ à désigner ses représentants pour siéger au sein du comité syndical du SIAEP,

NOMME en qualité de délégué titulaire Monsieur JEGU Christel et en qualité de délégué suppléant Monsieur MARAIS Valéry

PRECISE que Monsieur QUARGNUL Franco est nommé également délégué titulaire, ayant la qualité de maire.

Objet 2014-33 - Délégués au Syndicat d'Initiative du canton de St Aignan sur Roë

Le conseil municipal,

Suite à son renouvellement du 23 mars 2014,

APPELÉ à désigner ses représentants pour représenter la commune au sein du Syndicat d'Initiative du canton de Saint Aignan sur Roë,

NOMME en qualité de délégué titulaire Madame RIVIERE Marguerite et en qualité de délégué suppléant Madame ORY Nathalie.

Objet 2014-34 - Délégués au conseil d'administration de l'EHPAD

Le conseil municipal,

Suite à son renouvellement du 23 mars 2014,

INFORMÉ que l'EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) de Ballots est administré par un conseil d'administration qui comprend des conseillers municipaux désignés en plus du maire, qui est président de droit,

NOMME Messieurs HOUDIN Raymond et CHAUVIN Maxime, pour représenter la commune.

Objet 2014-35 - Délégués au conseil d'établissement de l'EHPAD

Le conseil municipal,

Suite à son renouvellement du 23 mars 2014,

APPELÉ à désigner deux conseillers municipaux pour représenter la commune au sein du conseil d'établissement de l'EHPAD de Ballots (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes),

NOMME Mesdames RIVIERE Marguerite et POTTIER Maryline.

Objet 2014-36 - Centre communal d'action sociale : délégués du conseil municipal

Le maire fait part au conseil municipal que le conseil d'administration du centre communal d'action sociale comprend, outre son président (maire), dix membres dont cinq qui sont élus par le conseil municipal.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Nomme M. CHAUVIN Maxime, Mesdames ORY Nathalie, GAUTUN Barbara, RIVIERE Marguerite et POTTIER Maryline.

Désignation des membres des commissions communales

Commission finances, activités économiques, ressources humaines : M. HOUDIN Raymond (responsable)

Budget : MM QUARGNUL - CHAUVIN - FERRON - Mmes ORY et DALIFARD

Activités économiques :

- commerce : Mme GAUDIN
- artisanat : M. RIOTTOT
- agriculture : M. JEGU
- industrie : M. FERRON

Ressources humaines : MM QUARGNUL - CHAUVIN - Mmes ORY et MAILLERIE

Appel d'offres : MM QUARGNUL - CHAUVIN - JEGU - RIOTTOT - MARAIS - Mme ORY

Commission urbanisme : M. QUARGNUL Franco (responsable)

Agglomération : voirie, éclairage public, réseaux, lotissements : MM JEGU - MARAIS - RIOTTOT - FERRON

Aménagement urbain, espaces verts, fleurissement, jardins communaux : Mmes ORY - RIVIERE - POTTIER - CHEVALIER - GAUDIN

Bâtiments, amélioration de l'habitat : Mme MAILLERIE - M. RIOTTOT

Cimetière : Mme RIVIERE

Commission Services à la personne, action sociale : M. CHAUVIN Maxime (responsable)

Services de santé (maintien) : Mmes GAUDIN et GAUTUN

Solidarité (maintien à domicile, logts, ADMR, CIAS...) : Mmes MAILLERIE et RIVIERE

Petite enfance / périscolaire, TAP / écoles / restauration scolaire : Mmes DALIFARD - GAUTUN - GAUDIN - CHEVALIER - POTTIER, M. RIOTTOT

Transports scolaires : M. JEGU

Jeunesse : Mmes DALIFARD et CHEVALIER

Commission sports culture : Mme ORY Nathalie (responsable)

Vie associative : Mme MAILLERIE

Sports : Mme DALIFARD

Culture : Mme RIVIERE

Manifestations, représentation de la commune : Mme POTTIER

Commission communications : Mme ORY Nathalie (responsable)

Editions municipales : MM HOUDIN et FERRON

Communications numériques : Mme DALIFARD

Relation presse : Mme GAUDIN

Objet 2014-37 - Restructuration bâtiment Espace Récréamôm : convention de mise à disposition de M. KLUS (assistance)

M. CHAUVIN Maxime expose :

Par délibération en date du 17 février 2014, le conseil municipal a lancé l'appel d'offres pour le marché de maîtrise d'oeuvre, relatif au projet de restructuration de l'Espace Récréamôm.

La convention proposée consiste en la mise à disposition de M. Jany KLUS pour assurer une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage. Le coût journalier est fixé sur la base de 200 € toutes charges comprises. Les éventuels autres frais seraient pris en charge directement par la commune sur présentation d'un justificatif. Un état détaillé et annuel des jours consacrés à cette mission devra être formalisé et servira de justificatif à la demande de remboursement adressée à la commune de Ballots par le Projets Jeunes.

Le conseil municipal,

après avoir pris connaissance de cette convention,

Approuve ladite convention,

Autorise le maire à la signer.

Objet 2014-38 - Aménagement d'ouvrage de sur-stockage « La Pelleterie » : acquisition de terrain par le SYMBOLIP

M. QUARGNUL expose :

Le SYMBOLIP (syndicat mixte du bassin de l'Oudon pour la lutte contre les inondations et les pollutions), dans le cadre du Schéma d'aménagement et de gestion de l'Eau (SAGE) du bassin versant de l'Oudon, projette l'aménagement de six ouvrages de sur-stockage sur divers bassins pour limiter les effets négatifs des crues de l'Oudon.

Suite à l'enquête publique réalisée du 3 juin au 5 juillet 2013, le préfet de la Mayenne, dans son arrêté en date du 24 octobre 2013, a déclaré d'utilité publique ce projet d'aménagement. Un ouvrage sera donc réalisé au lieudit « La Pelleterie », sur la commune de La Roë. Cependant, la commune de Ballots est propriétaire du ruisseau sur lequel sera construit cet ouvrage.

L'emprise de terrain à acquérir par le SYMBOLIP a une superficie de 112 m². Le SYMBOLIP a présenté une estimation immobilière réalisée par la Direction générale des finances publiques - service des domaines : la valeur parcellaire (pour ces 112 m²) est de 28 €.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Accepte la vente au SYMBOLIP de la parcelle cadastrée section YM 7, d'une superficie de 112 m² au prix de vente de 0,25 € le m², soit la somme de 28 €, avec une indemnité de remploi de 1,40 €,

Autorise le maire à signer tous documents se rapportant à cette transaction.

Objet 2014-40 - Acquisition de matériel près du centre intercommunal d'action sociale

M. CHAUVIN expose :

le centre intercommunal d'action sociale du Craonnais, vu le réaménagement des locaux de la petite enfance, et vu l'acquisition de nouveaux appareils ménagers, propose aux communes d'acquérir des appareils dont il n'en n'a plus d'utilité.

La commune souhaite acheter un lave-linge et un sèche-linge, au prix unitaire de 50 €. Ces appareils serviront notamment au lavage des torchons, draps, couvertures, serpillères... de l'accueil périscolaire, de l'école, de la mairie, du complexe sportif.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu le besoin de ce genre d'appareil,

ACCEPTE la proposition du CIAS et

AUTORISE le maire à mandater la somme totale de 100 € due au CIAS.

Objet 2014-41 - Allocation indemnité de conseil et de confection de budget au receveur municipal

Le conseil municipal

Décide d'attribuer à Madame KAPFER Gisèle, receveur municipal, le taux maximum de l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

L'indemnité est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années :

Sur les 7 622.45 premiers euros à raison de 3 ‰

Sur les 22 867.35 euros suivants à raison de 2 ‰

Sur les 30 489.80 euros suivants à raison de 1,50 ‰

Sur les 60 679.61 euros suivants à raison de 1 ‰

Sur les 106 714.31 euros suivants à raison de 0,75 ‰

Sur les 152 449.02 euros suivants à raison de 0,50 ‰

Sur les 228 673.53 euros suivants à raison de 0,25 ‰

Sur toutes les sommes excédant 609 796.07 d'euros à raison de 0,10 %.

En aucun cas l'indemnité allouée ne peut excéder une fois le traitement brut majoré 150.

Objet 2014-42 - Indemnité de fonction maire - adjoints

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire et aux adjoints,

DECIDE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

- maire : 43 % de l'indice brut 1015, soit 1 634,63 € brut
- adjoints : 16,5 % de l'indice brut 1015, soit 627,24 € brut par adjoint.

(le montant mensuel de l'indice brut 1015 est à ce jour de 3 801,47 €).

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget communal.

Objet 2014-43 - Ecole Lefizellier : parrainage / programme de reboisement en Côte d'Ivoire

M. CHAUVIN Maxime expose :

M. POUSSET Josselin, conseiller en énergie partagée au GAL Sud Mayenne, propose à l'école Lefizellier, dans le cadre du défi-énergie, de parrainer la plantation de 300 arbres en Côte d'Ivoire. Cette action symbolique doit participer au travail de sensibilisation engagé par l'ONG Terre des Jeunes auprès des élèves ivoiriens. L'idée est que chaque élève parraine, par une contribution de 2,50 €, la plantation d'un arbre en Côte d'Ivoire. Chaque élève réalisera une étiquette personnalisée qui sera accrochée à l'arbre parrainé le jour de sa plantation.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Dans le prolongement du programme défi-énergie,

ACCEPTE le versement d'une subvention de 70 € à l'association ONG Terre des Jeunes.

Objet 2014-44 - Budget communal : modifications budgétaires n° 1

Le conseil municipal,

VU la cession à titre gratuit par les Consorts RIVIERE d'un terrain à la commune,

VU les frais de notaire correspondants,

AUTORISE les modifications budgétaires suivantes, sur le budget communal 2014 :

Investissement - dépenses

article 21318 opération 55 (acquisition bâtiments - autres bâtts publics) : - 521,95 €

article 020 (dépenses imprévues) : - 398,45 €

article 2111 opération 54 (acquisition terrains) : + 920,40 €

article 2111-041 (opérations patrimoniales - terrains nus) : + 3 666 €

Investissement - recettes

article 1328-041 (opérations patrimoniales - subvention d'investissement) : + 3 666 €
